

# Qualité des eaux de baignade

Précieuse pour notre environnement, la qualité des eaux de baignade est une préoccupation permanente.

Pour profiter en toute tranquillité de nos 43 sites de baignade déclarés sur les 12 communes littorales, et des activités associées, un suivi de la qualité de l'eau de mer est effectué pendant la saison touristique du 01 juin au 15 septembre.

## Carte des plages du territoire

.embed-container {position: relative; padding-bottom: 80%; height: 0; max-width: 100%;} .embed-container iframe, .embed-container object, .embed-container iframe{position: absolute; top: 0; left: 0; width: 100%; height: 100%;} /\*small{position: absolute; z-index: 40; bottom: 0; margin-bottom: -15px;}\*/  
[Agrandir la carte](#)

## Le suivi de la qualité c'est quoi ?

Le suivi de la qualité des eaux de baignade relève de la Directive Européenne 2006/7/CE. Elle encadre le contrôle sanitaire par l'analyse de deux paramètres réglementés : les Escherichia coli et les Entérocoques Intestinaux. Ces germes microbiens sont utilisés comme indicateurs de contamination d'origine fécale. Leur présence à des concentrations élevées peut indiquer un risque sanitaire pour le baigneur. Sur le territoire 2 suivis se complètent.

## Le suivi réglementaire

C'est l'Agence Régional de Santé (ARS) qui réalise ce suivi réglementaire. De 8 à 14 prélèvements par site de baignade déclaré sont réalisés pendant la saison touristique. Ces prélèvements ont deux utilités :

- Garantir la sécurité sanitaire du baigneur pendant la saison. En cas de mauvais résultat, des interdictions temporaires de la baignade peuvent être prononcées. Les résultats sont consultables en temps réels sur le site internet de l'ARS via une carte interactive et sont affichés sur les panneaux d'information à l'entrée de chaque plage.
- Établir le classement des eaux de baignade. Le cumul des résultats des 4 dernières années permet d'établir le classement général de chaque site.

Conformément aux dispositions de cette directive, les résultats sont portés à la connaissance du public :

- Par voie d'affichage sur chaque site de baignade ;
- Sur le site du Ministère de la Santé : [baignades.santé.gouv.fr](https://baignades.santé.gouv.fr)

## Le suivi de l'agglomération

En complément du suivi réglementaire, l'agglomération réalise une gestion proactive de la qualité de l'eau de baignade.

Tout au long de la saison estivale, des agents de la direction de l'Eau, assurent un suivi en temps réel de nombreux critères pouvant entraîner une dégradation de la qualité de l'eau (conditions météorologiques, bon fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif, activité humaine, ...). Au moindre doute,

des prélèvements sont réalisés et analysés. En fonction des résultats et en concertation avec les communes et l'ARS, des interdictions temporaires de la baignade peuvent être prises.

Certains sites, identifiés comme particulièrement sensibles, bénéficient d'un suivi renforcé en cas d'épisode pluvieux. Lorsque le cumul de pluie atteint un seuil fixé, des prélèvements sont déclenchés. Pour ces sites, le maire peut être amené à interdire la baignade de manière préventive, avant même de recevoir les résultats d'analyses, afin de garantir au mieux la protection sanitaire du baigneur.

## **Foire aux questions**

### **Quelles sont les plages avec une zone de baignade surveillée ?**

Les communes d'Arzon, Saint Gildas de Rhuys, Sarzeau et Vannes ont des zones de baignade surveillées durant l'été. Rapprochez-vous des communes pour avoir les détails des sites et des horaires de surveillance.

### **Pourquoi la baignade peut-elle être interdite sur une plage et autorisée sur le site d'à côté ?**

Les contaminations entraînant les fermetures temporaires de la baignade sont liées à des bactéries. Ces bactéries ont une durée de vie assez faible dans l'eau de mer et leur présence diminue rapidement sous l'influence du vent, du soleil, de la marée. L'effet de ces éléments et les courants propres à chaque site sont la raison pour laquelle la baignade peut être interdite temporairement sur une plage et pas sur la plage voisine.

### **Pourquoi certaines eaux peuvent être colorées ?**

Selon la période de l'année, en fonction des conditions environnementales, une prolifération excessive de phytoplancton appelée efflorescence peut avoir lieu près des côtes, et entraîner une coloration inhabituelle de l'eau. On parle alors du phénomène « d'eau colorée » qui est la plupart du temps inoffensif pour le baigneur. Pour en savoir plus sur ce phénomène : [lien fiche](#)  
Si vous constatez une coloration inhabituelle de l'eau, vous pouvez effectuer un signalement sur la plateforme de science participative [phenomer.org](https://phenomer.org).

[Voir la fiche de l'ARS](#)

### **Quelles méduses peut-on rencontrer dans le golfe ?**

Nos côtes sont parfois soumises à des arrivages conséquents de méduses. La présence de ces invertébrés en abondance peut rendre la baignade désagréable voir dangereuse.

[Voir la fiche de l'ARS](#)

## **Pourquoi rencontre t-on des échouages massifs d'algues ?**

Des échouages massifs d'algues peuvent survenir au cours de la saison en fonction des conditions climatiques. Ces échouages sont avant tout un phénomène naturel. Sur certain site, si les dépôts ne repartent pas avec la marée, des ramassages peuvent être organisés par les communes.

## **Y a t-il des précautions à prendre après un orage ?**

Après un orage, j'attends une ou deux marées avant de me baigner.

L'action d'une marée permet dans la majorité des cas de disperser les contaminations apportées par le ruissellement des eaux.

## **Comment participer simplement à la préservation de la qualité de l'eau ?**

Que ce soit pour profiter en toute sérénité de ses vacances ou pour protéger l'activité économique de tout un secteur, la préservation de la qualité de l'eau est l'affaire de tous.

Crotte de chien, mégots, restes de pique-nique, pour un environnement préservé, nos déchets doivent être ramassés et disposés dans le bac de poubelle. Pour rappel, les grilles d'évacuation des eaux pluviales (ou avaloirs), ne sont pas une poubelle.

N'oublions pas que nos gestes du quotidien ont un impact direct sur la qualité de l'eau, que l'on soit sur une plage ou en balade à Elven .

## **Quels actions le reste de l'année ?**

Les actions pour la qualité de l'eau ne se limitent pas à la saison estivale. Golfe du Morbihan Vannes agglomération mène des actions tout au long de l'année sur différentes thématiques.

Fiabilisation de la collecte des eaux usées, entretien des ouvrages d'assainissement, renouvellement des réseaux d'eaux usées, toute l'année des travaux sont réalisés sur le domaine public afin de garantir le bon fonctionnement des ouvrages. Nos élus ont rendu obligatoire les contrôles de branchement en cas de vente et votés une majoration de 400% de la redevance assainissement en cas de non-conformité pour inciter les particuliers à réaliser les travaux sur les installations défectueuses sur le domaine privé.

Les eaux pluviales sont un vecteur de contamination important. En cas de pluie, les eaux de ruissellement « lessivent » les surfaces et entraînent avec elles mégots, déjections et autres débris. Ces écoulements qui peuvent être très contaminés, terminent leur course dans l'eau de mer et dégradent la qualité du milieu.

Les principaux exutoires pluviaux répartis sur le territoire sont suivis toute l'année (observations, prélèvements et analyses) et des investigations sont menées sur les bassins versants les plus contributeurs pour tenter de localiser et réduire les sources de contamination.

En parallèle, le schéma directeur des eaux pluviales urbaines est en cours de réalisation. Ce document a pour objectif de construire une stratégie de gestion des eaux pluviales cohérente à l'échelle du territoire.

Le fil conducteur de ce schéma et de ses déclinaisons est l'infiltration. L'infiltration des eaux pluviales à la parcelle est une solution efficace pour réduire et améliorer significativement la qualité des écoulements qui arrivent dans le milieu.

Parce que la contamination peut provenir de plusieurs kilomètres en amont du littoral, les actions de restauration des milieux aquatiques menées par le service GEMAPI pour rétablir les fonctions écologiques des cours d'eau contribuent elles aussi à préserver la qualité de l'eau.

Nous avons tous un rôle à jouer pour préserver la qualité de l'eau. Des campagnes de sensibilisation sont régulièrement réalisées, pour rappeler les bons gestes à adopter.

## Registres d'observation

Registres d'observation de la qualité des eaux de baignade à disposition du public :

- Dans les mairies des communes littorales du territoire
- À l'accueil de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération

**Faire une observation en ligne**

## Informations complémentaires

### Lien utile

[baignades.sante.gouv.fr](http://baignades.sante.gouv.fr)

### Contact

#### [Service Qualité des eaux de baignade](#)

- Anne GOREL / Gaëlle LE ROUX
- [02 97 68 14 24](tel:0297681424)
- [Contacter](#)